

PROCES-VERBAL

**Réunion du Comité syndical
du 18 février 2021 – 18h30**
Visio conférence

Etaient présents les représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes suivantes :

– **Communauté de Communes du Pays de Gex**

M. Hubert BERTRAND – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – M. Jean-François OBEZ – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN - M. Denis LINGLIN, délégué de M. Philippe NOUVELLE – Mme Annick GROSROYAT, suppléante de Mme Muriel BENIER – M. Jacques DUBOUT, suppléant de Mme Christine DUPENLOUP - Mme Séverine RALL, suppléante de Mme Isabelle HENNIQUAU

Annemasse Agglomération

M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Jean-Luc SOULAT

– **Thonon Agglomération**

Mme Chrystelle BEURRIER – Mme Claire CHUINARD – M. Claude MANILLIER – M. Christophe SONGEON

– **Communauté de Communes du Genevois**

M. Florent BENOIT – M. Julien BOUCHET – M. Pierre-Jean CRASTES – Mme Carole VINCENT - M. Marc MENEGHETTI, suppléant de M. Michel MERMIN

– **Communauté de Communes Faucigny-Glière**

M. Stéphane VALLI

– **Communauté de Communes du Pays Rochois**

M. Jean-Claude GEORGET – M. Jean-Yves BROISIN - M Marin GAILLARD donne pouvoir à M Jean-Claude GEORGET

– **Communauté de Communes du Pays Bellegardien**

M. Benjamin VIBERT

– **Communauté de Communes Arve et Salève**

Mme Nadine PERINET - M. Sébastien JAVOGUES donne pouvoir à Mme Nadine PERINET

- **Assistent :**

Mme Virginie DUBY MULLER, Conseillère départementale de la Haute-Savoie , Député – Mme Véronique BAUDE, Vice-présidente du Département de l'Ain.

Excusés : M. Philippe NOUVELLE – Mme Christine DUPENLOUP – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – M. Patrick ANTOINE – M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Jean-Luc SOULAT - M. Denis MAIRE - M. Christophe ARMINJON - M. Joseph DEAGE – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Jean-Claude TERRIER – M. Michel MERMIN – M. Philippe MONET – M. Yves MASSROTTI - M. Marin GAILLARD – Mme Catherine BRUN – M. Christophe MAYET

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE	3
II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL, COMPTE RENDU DES TRAVAUX	3
POINT N°1 – COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU ET DES DECISIONS DU PRESIDENT.....	3
III. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES	3
POINT N°1 – PROJET DE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU BUDGET PRINCIPAL 2021	3
POINT N°2 – ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE TRESORIER PORTANT AUTORISATION DE POURSUITE SUR PRODUITS LOCAUX, SEUILS ET DILIGENCES	5
IV. GRAND GENEVE	6
POINT N°1 – ACTUALITE TRANSFRONTALIERE	6
POINT N°2 – RETOUR SUR LA REUNION DU BUREAU DU GLCT DU 11 FEVRIER 2021	6
V. POLITIQUES PARTENARIALES ET TRANSITION ECOLOGIQUE	7
POINT N°1 – PERIMETRE CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) DU GENEVOIS FRANÇAIS : POINT D'INFORMATION.....	7
POINT N°2 – CPER 2021-2027 : POINT D'INFORMATION	8
POINT N°3 – LA NUIT EST BELLE : EDITION DU 21 MAI 2021	9
POINT N° 3 - REGENERO : BILAN 2020 ET PERSPECTIVES 2021	10
VI. MOBILITE	10
POINT N°1 – BILAN ET PERSPECTIVES DES SERVICES MOBILITES NOUVELLES PORTES PAR LE POLE METROPOLITAIN	10
VII. COMMUNICATION, CONCERTATION, CULTURE	14
POINT N°1 – PROJET D'EXPOSITION PHOTO N°2 : PRESENTATION	14
VIII. DIVERS.....	14

Monsieur le Président Christian DUPESSEY accueille les différents participants. Il rappelle aux délégués du Comité syndical, l'accord du Bureau, sur sa proposition d'associer les représentants de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de la Haute-Savoie et du Département de l'Ain aux séances du Comité syndical du Pôle métropolitain. Aussi, il remercie de bien vouloir accueillir Madame Virginie DUBY MULLER, Conseillère départementale de la Haute-Savoie et Député, et Madame Véronique BAUDE, Vice-présidente du Conseil départemental de l'Ain. La Région n'a pas encore désigné de représentant.

Christian DUPESSEY indique qu'il s'agit d'une participation à titre consultatif et que formellement il n'y a pas de droits de vote. Monsieur DUPESSEY indique toutefois que la prise de parole est libre et peut intervenir pour chaque point abordé à l'ordre du jour. L'objectif de cette participation est de mieux se coordonner et de construire des positions communes dans le cadre des instances transfrontalières. Il s'agit aussi de développer des partenariats dans le cadre des politiques développées par le Pôle métropolitain pour le compte de ses EPCI membres.

Madame Virginie DUBY MULLER remercie le Président pour cette invitation à participer aux différentes réunions du Comité syndical du Pôle métropolitain et salue

Madame Véronique BAUDE rejoint les remerciements et salutations formulées à l'ensemble des délégués communautaires. Elle précise que c'est Monsieur Gérard PAOLI, Vice-président du Département notamment chargé de la coopération transfrontalière qui participera aux séances. Retenu par ailleurs, elle le supplée aujourd'hui.

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Nadine PERINET est désignée secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL, COMPTE RENDU DES TRAVAUX

POINT N°1 – COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

Monsieur le Président présente les délibérations prises par le Bureau au cours des dernières séances.

Bureau du 22 janvier 2021 :

- Délibération n° BU2021-01 : approbation de la convention de partenariat et de financement relative à la mise en œuvre d'une campagne d'incitation financière au covoiturage entre le Pôle métropolitain et les opérateurs volontaires.
- Délibération n° BU2021-02 : participation du Pôle métropolitain du Genevois français au dispositif contractuel « contrat de relance et de transition écologique »

Bureau du 05 février 2021

- Délibération n° BU2021-03 : Genève 2050 – Avis du Pôle métropolitain

III. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

POINT N°1 – PROJET DE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU BUDGET PRINCIPAL 2021

Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Vice-président du Pôle métropolitain en Charges des Finances, des Politiques partenariales et au Projet d'agglomération du Grand Genève, présente les propositions d'orientation pour le Budget Primitif 2021.

La préparation du Budget Primitif (BP) pour l'année 2021 s'inscrit dans une perspective de transition, faisant suite à l'installation du Pôle métropolitain pour le nouveau mandat il y a tout juste six mois et, surtout, au travail en cours d'élaboration de notre feuille de route politique pour le mandat 2020-2026. Il est établi dans un contexte contraint, marqué par la crise sanitaire, économique et sociale, et donc par de très fortes tensions sur les finances publiques.

Le premier budget de notre nouveau mandat au Pôle métropolitain est donc marqué par la volonté de poursuivre les actions structurantes initiées précédemment et de rendre possible de nouvelles évolutions fortes dans le mandat, dès lors que notre feuille de route politique sera adoptée et traduite en plan d'actions.

Ainsi, l'année 2021 sera marquée par la finalisation du Projet d'agglomération de 4^{ème} génération du Grand Genève et son dépôt auprès de la Confédération suisse, la préparation du Contrat de Relance et de

Transition Ecologique, la refondation du projet de territoire Grand Genève à l'aune des défis de la transition écologique avec le lancement de la démarche « Grand Genève en transitions », le déploiement de services à la mobilité dans le Genevois français (autopartage et covoiturage), l'adoption du schéma métropolitain de l'Habitat, le lancement d'expérimentations en faveur de l'économie circulaire, la promotion des économies d'énergie et de la production d'énergie renouvelable, le développement de l'offre de formation et d'enseignement supérieur.

L'année 2021 sera aussi l'occasion de débattre et de décider, dans le droit fil de la feuille de route politique, de sujets majeurs liés à l'organisation de la mobilité dans le Genevois français avec la perspective d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité à l'échelle de notre territoire, à l'élaboration possible d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) sur un périmètre à définir (hors Thonon agglomération disposant d'un SCOT sur un périmètre élargi), l'élaboration d'un programme d'actions économiques du Genevois français permettant de répondre aux défis de la crise et de prendre le virage de la transition écologique.

L'action du Pôle métropolitain du Genevois français répond à plusieurs objectifs de ses EPCI membres :

- *renforcer leur capacité de négociation au sein du Grand Genève et dans les différentes instances de coopérations transfrontalières;*
- *garantir une meilleure visibilité et une meilleure prise en compte de notre réalité transfrontalière au sein de la Région Auvergne - Rhône-Alpes et plus globalement au plan national;*
- *renforcer nos capacités d'actions dans 4 domaines prioritaires: la mobilité, l'aménagement du territoire, la transition écologique ; le développement économique, la formation et l'enseignement supérieur.*
- *accompagner les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) dans la recherche de financements, dans le cadre des politiques contractuelles, en appui des réalisations et investissements qu'ils portent ;*
- *engager des actions de communication, proposer des démarches de concertation et de participation, agir dans le domaine de la Culture afin de renforcer l'adhésion et le sentiment d'appartenance au Grand Genève ; mieux appréhender les enjeux de notre territoire, accompagner les changements, mieux adapter et rendre lisibles les actions menées. Le Pôle doit porter un message auprès des habitants du Genevois français et du Grand Genève.*

Progressivement, nous avons donc développé cinq types d'actions pour :

- *Planifier pour mieux maîtriser notre développement à l'échelle transfrontalière (Projets de territoire du Grand Genève et différentes générations de Projet d'agglomération) et du Genevois français (Schémas métropolitains de mobilité, d'accueil des entreprises, d'aménagement commercial, coordination des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET...))*
- *Déployer des services aux habitants et des entreprises à travers les mobilités nouvelles (covoiturage, autopartage-Citiz, plans de mobilités), la Cité des Métiers du Grand Genève, Grand Forma (formation et enseignement supérieur), REGENERO...*
- *Réaliser des évènements fédérateurs et une communication plus proche des usagers et des habitants : la Nuit est Belle, les Assises Européennes de la transition énergétique, les Rencontres culturelles du Grand Genève, Assises transfrontalières des Elus, promotion du territoire à travers les évènements économiques annuels, F-LEX, le Festival du Léman Express, la refonte des sites internet du Grand Genève et du Pôle métropolitain du Genevois français...*
- *Développer des partenariats afin de renforcer l'efficacité de nos actions, faire reconnaître la spécificité de notre métropole transfrontalière, mobiliser des cofinancements externes afin d'accélérer la réalisation des projets : Europe (plusieurs opérations INTERREG), Etat et Région (Contrat de Plan Etat-Région avec la convention de Coopération métropolitaine du Genevois français ; CRTE. Convention Air...) ; Confédération suisse, Cantons de Genève et Vaud (Projets d'agglomération), nouvelles formes de partenariats avec l'ADEME, l'Agence Auvergne Rhône-Alpes Energie, la Banque des Territoires.*
- *Observer et objectiver les dynamiques du territoire comme base des politiques publiques.*

Notre mandat s'ouvre par une crise sanitaire, économique et sociale majeure. Il est aussi marqué par de nombreuses avancées. La mise en service du Léman Express, des bus et tramway transfrontaliers, la Voie Verte d'agglomération constitue une démonstration quotidienne de la valeur ajoutée de la coopération

transfrontalière pour le développement de services aux habitants. Ce résultat confirme la réalité de notre bassin de vie transfrontalier, réalité humaine, sociale, économique, culturelle et sportive.

Jugées impossibles hier, ces réalisations se sont affirmées dans le quotidien de nombreux de nos concitoyens. Elles nous invitent à redoubler d'efforts pour répondre aux besoins des habitants et entreprises de notre territoire, relever les défis de la crise et garantir le vivre ensemble. La transition écologique constitue le fil directeur de notre mandat.

L'année 2021 est donc une année de transition et doit nous permettre de redéfinir le champ des possibles, les priorités à donner à l'action du Pôle métropolitain, les domaines dans lesquels, nous souhaitons à travers le Pôle métropolitain, renforcer les capacités d'actions du bloc local communes – EPCI – Pôle métropolitain.

Dans cette perspective, il est proposé, dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) du budget primitif 2021, de ne pas appeler d'augmentation de cotisations des EPCI membres, contrairement à ce que prévoyait initialement la prospective budgétaire 2018-2021, afin de se donner le temps d'élaborer – toujours dans cette logique de budget de transition – un nouvel effort de projection, sur la durée.

Le BP 2021 s'inscrit dans l'hypothèse d'une stabilité des contributions des membres à 7€ par habitant pour la seule année 2021, (la prospective budgétaire 2018 – 2021 prévoyait une contribution de 8,50 € / habitant pour l'année 2021).

Une évolution à la hausse des contributions reste néanmoins possible, dès 2022, en lien avec le programme d'actions prévisionnel et l'évolution souhaitée des missions et compétences que les EPCI souhaiteront confier au Pôle métropolitain.

Les recettes prévisionnelles du BP 2021 reposent donc sur un peu plus de 3 000 000 € de contributions des membres. Elles intègrent également des subventions externes de l'ordre de 773 000 € (Europe – INTERREG ; Région ; ADEME ; Banque des Territoires) et un report estimatif de 739 000 € du BP 2020.

Le projet de BP 2021 s'équilibre ainsi en dépenses et en recettes à hauteur de 4 730 000 €.

La consommation du budget 2020 en fonctionnement est de 72.19% et 41.50% en investissement. Ce taux de réalisation en baisse par rapport aux années antérieures (90% en 2018 ; 82% en 2019), 2020 conjuguant renouvellement des équipes politiques et crise sanitaire.

Le BP 2021 est un budget de transition. Une prospective budgétaire à 3 ans sera donc établie après adoption de la feuille de route politique 2020-2026 et mise à jour du programme de travail pluriannuel.

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2021, à l'appui du rapport d'orientation budgétaire (ROB) présenté en annexe.

Monsieur Christian DUPESSEY rappelle que les membres du Bureau poursuivent le travail mené pour élaborer la feuille de route politique. Cette feuille de route fera l'objet de deux séminaires du Comité syndical d'ici le 26 mars prochain. Le projet de Budget 2021 vient donc consolider les orientations politiques avec le financement d'actions structurantes.

Il précise que l'année 2021 sera marquée par des évènements forts tels que la signature du Projet d'agglomération n°4, le lancement du CPER 2021-2027 et du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du Genevois français, la refonte du Projet de territoire du Grand Genève avec l'élaboration de PACTE (Programme d'Actions Concerté pour la Transition Ecologique) du Grand Genève, à présent Grand Genève en transition ou encore le déploiement des services à la mobilité.

Monsieur Pierre-Jean CRASTES souligne le niveau de précisions budgétaires apportés dans le rapport d'orientation budgétaire 2021. Il constitue presque un budget. Il indique par ailleurs que le niveau des cotisations des EPCI membres sera maintenu pour 2021 à 7.00€ par habitant mais qu'une hausse devra être prévue pour l'exercice budgétaire suivant. Monsieur Christian DUPESSEY conclue en rappelant que l'année 2021 constitue une année de transition et donc financière, l'objectif étant de définir les ambitions politiques partagées pour la suite du mandat et un plan d'actions.

La présentation faite du DOB n'appelle pas de questions venant de l'assemblée.

POINT N°2 – ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE TRESORIER PORTANT AUTORISATION DE POURSUITE SUR PRODUITS LOCAUX, SEUILS ET DILIGENCES

VU l'article L1611-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, selon lequel « les créances non fiscales des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (...), à l'exception des droits au comptant, ne sont mises en recouvrement que lorsqu'elles atteignent un seuil fixé par décret ».

VU l'article D1611-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par décret n°2017-509 du 7 avril 2017, fixant ce seuil à 15 €.

Vu l'instruction n°11-022-M0 du 16 décembre 2011 relative au recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Vu l'instruction n°11-008-M0 du 21 mars 2011 relative à la forme et au contenu des pièces de recettes des collectivités territoriales et de leurs établissements.

Vu la Charte nationale des bonnes pratiques de gestion des recettes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics de mars 2011.

Vu l'autorisation générale et permanente de poursuites en date du 14.01.2021 au comptable public, responsable de la Trésorerie d'Annemasse

Vu le projet de convention ci-annexé à la présente délibération autorisant la conclusion d'une convention de partenariat relative aux poursuites sur les produits locaux (seuils et diligences) entre le Pôle métropolitain du Genevois français et le comptable public, Responsable de la Trésorerie d'Annemasse pour effectuer les poursuites dans les conditions décrites ci-après.

Les produits locaux représentent une part importante des recettes du budget des collectivités territoriales. L'efficacité de leur recouvrement est conditionnée à l'amélioration de la qualité des émissions des titres de recettes, l'échange régulier d'informations entre l'ordonnateur et le comptable et la mise en place d'une sélectivité des poursuites avec détermination de seuil de poursuites afin de :

- Améliorer le taux de recouvrement des produits locaux ;
- Cibler les actions sur les dossiers à enjeux ;
- Accélérer le traitement des demandes d'admission en non-valeur.

L'adoption d'une convention de poursuites entre le Pôle métropolitain du Genevois français et le comptable public est nécessaire.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur Stéphane VALLI ne prenant pas part au vote :

- **ADOpte** le projet de convention de partenariat relative aux poursuites sur produits locaux seuils et diligences avec le comptable public, responsable de la trésorerie d'Annemasse, ci-annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à signer la présente convention et l'ensemble des documents y afférant.

IV. GRAND GENEVE

POINT N°1 – ACTUALITE TRANSFRONTALIERE

Monsieur le Président présente un état de situation de la gestion de la crise sanitaire. Il explique que grâce aux nombreux échanges menés avec le Préfet de Haute-Savoie et le Corps diplomatique, le Gouvernement français a pris en compte la spécificité de notre bassin de vie « transfrontalier ». Cette reconnaissance a permis de maintenir l'ouverture des frontières et de préserver ainsi la libre circulation de la population dans un rayon de 30km. Cela concerne les habitants du Grand Genève, au-delà des travailleurs frontaliers. Monsieur Christian DUPESSEY souligne l'importance de cette décision gouvernementale. Pour la première fois, l'Etat reconnaît dans un texte régalien la notion de « bassin de vie transfrontalier ». Cette décision est le résultat de la mobilisation de tous : élus locaux et parlementaires.

Par ailleurs, parmi les avancées relatives au contexte sanitaire, nous disposons désormais de données précises concernant la pandémie sur l'ensemble du Grand Genève. Cette demande avait été formulée par le Pôle métropolitain lors de différentes réunions du Comité Régional Franco-Genvois (CRFG) et dès le début de la crise sanitaire.

POINT N°2 – RETOUR SUR LA REUNION DU BUREAU DU GLCT DU 11 FEVRIER 2021

Monsieur le Président présente et commente les principaux sujets abordés lors de la réunion du Bureau du GLCT du 11 février 2021. Il indique que la séance a été principalement informative.

Ordre du jour du Bureau du 11 février 2021

1. Genève 2050 : présentation du rapport

Monsieur DUPESSEY a indiqué aux membres du GLCT que le Pôle métropolitain a regretté de ne pas avoir été associé en amont à cette démarche. Il aurait été judicieux d'étendre le périmètre de consultation au Grand Genève. En effet, si la question relative à la qualité de vie avait été posée plus largement, le tôt de

satisfaction ne s'élèverait certainement pas à 85 %. Force est de constater que la qualité de vie et le bien-être au sein de Genève ont été préservés, parfois au détriment des territoires voisins. Il faut aussi positiver et constater que le sentiment d'appartenance est majoritaire selon le sondage. C'est un résultat encourageant. On voit qu'il y a une évolution positive par rapport à un précédent sondage réalisé il y a trois ans par les Hautes Ecoles Spécialisées : le sentiment d'appartenance était majoritaire dans le Genevois français et légèrement inférieur à 50% dans le Canton de Genève. Le Léman Express, les réalisations concrètes doivent en partie expliquer cette tendance.

Le Pôle va ainsi saisir le Canton de Genève pour solliciter un partenariat sur la suite des travaux dans le cadre du Grand Genève.

2. Projet d'agglomération 4 :

- Présentation du rapport et premiers retours de la consultation – point de situation
- Liste des mesures à abandonner – information
- Méthodologie de consolidation de la liste des mesures – information
- Rappel du calendrier d'adoption et de signature du PA4 – information

3. Transition écologique :

- Assises européennes de la transition énergétique – édition 2022 :
 - Constitution de l'équipe projet
 - Point d'information global
- Point d'étape PACTE

Dans le cadre de la stratégie de communication, il a été décidé de renommer PACTE pour rendre la démarche plus accessible et plus lisible. On parlera désormais de « Grand Genève en transitions ».

4. Mécanisme de financement transfrontalier franco-genevois : point de situation

Monsieur Christian DUPESSEY a noté une convergence des points de vue des partenaires quant à la mise en place de ce dispositif. Une lettre d'intension politique est en cours de rédaction et pourrait être soumise lors d'une prochaine réunion transfrontalière. Elle devra ensuite se traduire par une liste de projets. Pour mémoire, ce mécanisme a pour objectifs d'accélérer la réalisation d'investissements en matière de mobilité durable figurant dans les différentes générations de Projet d'agglomération, qu'ils soient financés ou non par la Confédération. Le financement devra être paritaire entre Genève et les partenaires français.

5. Divers

- Courrier du Forum d'agglomération sur les projets commerciaux du Pays de Gex et prise de position sur le centre commercial OPEN

Monsieur Christian DUPESSEY a rappelé qu'il a été interviewé par la Tribune de Genève sur ce sujet et que l'avis du Pôle métropolitain et du Canton sont semblables. Il a indiqué que le schéma métropolitain d'aménagement commercial (SMAC) élaboré par le Pôle métropolitain intègre le projet de La Poterie, mais pas celui d'OPEN. Ce dernier ne figurait pas dans le SCOT du Pays de Gex. Il a également indiqué que le Gouvernement français examine actuellement un projet de loi visant à limiter l'artificialisation des sols. Monsieur le Président a aussi souligné que les réflexions sur le schéma commercial sont à mener dans le cadre d'une réflexion globale de l'aménagement du territoire du Grand Genève.

V. POLITIQUES PARTENARIALES ET TRANSITION ECOLOGIQUE

POINT N°1 – PERIMETRE CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) DU GENEVOIS FRANÇAIS : POINT D'INFORMATION

Monsieur Pierre-Jean CRASTES rappelle que le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) contribue à la réussite du Plan de Relance dans les territoires en impliquant toutes les collectivités.

Il accompagne, sur la durée du mandat municipal, la concrétisation du projet de territoire de chaque collectivité engagée avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...)

Le « Contrat mère » de l'Etat apporte une visibilité des moyens d'intervention et des ressources coordonnées de l'Etat dans un territoire sur la période 2020-2026 en matière de Transition Ecologique (Circulaire du Premier Ministre du 20/11/2020). Il permet ainsi :

- De garantir la convergence des contractualisations à l'échelle d'un territoire, accompagnement des MOA communales, intercommunales et pôle métropolitain
- D'établir une clé de lecture à l'échelle du bassin de vie créant une opportunité pour justifier et rendre éligible certains projets.
- D'identifier des projets à enjeux métropolitains à intégrer dans le Plan de Relance (exécution en 2021) et dans le volet territorial du CPER 2021-2027

Il repose sur une approche transversale liée à la Transition Ecologique avec des volets sectoriels notamment au travers de la mise en œuvre des PCAET. Il dispose d'un pilotage partenarial et d'une gouvernance partagée (avec les acteurs socio-économiques notamment).

Monsieur Christian DUPESSEY ajoute que les membres du Bureau du Pôle métropolitain ont délibéré le 22 janvier dernier et ont ainsi approuvé la participation du Pôle métropolitain du Genevois français au Contrat de Relance et de Transition Ecologique dans un cadre de contractualisation commun avec ses intercommunalités membres.

Monsieur Sébastien JAVOQUES souligne l'importance de ce dispositif qui va permettre de produire une plus grande cohérence transversale dans les dispositifs d'intervention et un moyen d'atteindre les objectifs de la transition écologique.

POINT N°2 – CPER 2021-2027 : point d'information

Monsieur Pierre-Jean CRASTES revient sur les éléments de contexte rappelant que la Région et l'Etat prépare la formalisation du prochain Contrat de Plan Etat Région 2021-2027. Au travers de cette contractualisation les partenaires priorisent l'accompagnement financier des projets structurants sur les 6 prochaines années.

L'enjeu pour notre territoire et de valoriser les projets d'investissements répondant aux enjeux du bassin de vie, principalement sous maîtrises d'ouvrage intercommunales et communales. Le Genevois français a déjà bénéficié d'une convention territoriale de coopération métropolitaine dans la précédente programmation 2015-2020 (financée à hauteur de 13 millions d'euros par la Région Auvergne-Rhône-Alpes) qui pourrait être renouvelée dans la prochaine période de contractualisation.

Monsieur le Vice-Président en charge des finances et des politiques contractuelles présente le calendrier ainsi que la méthode d'élaboration du CPER pour les EPCI membres du Pôle métropolitain

1) CPER 2021-2027 : un calendrier précisé

- Accord de méthode entre Etat et Régions au 30/07/2020
- Accord de relance Etat - Région Auvergne-Rhône-Alpes le 16/01/2021
- Février 2021 : vote du cadre stratégique (comprenant les orientations pour les thématiques et les volets territoriaux)
- Mars-Avril 2021 : consultation des partenaires, du public et évaluation environnementale
- Mai 2021 : Vote des volets thématiques (et enveloppes liées)
- Juin 2021 : Signature Etat-Région pour les volets thématiques et le volet territorial (restant à répartir)
- Septembre- Octobre 2021 : finalisation des contrats territoriaux

2) Méthode d'élaboration

- Des listes d'opérations par EPCI pour le Plan de Relance et le CPER adressées aux Préfectures de l'Ain et de la Haute-Savoie
- Une liste globale du Genevois français adressée par le Pôle métropolitain aux Préfectures
- Proposition d'un temps de concertation avec les présidents d'EPCI du territoire dans le cadre des visites prévues dans les départements du Préfet de Région et du Président du Conseil Régional

3) Identification des opérations

- **Plan de Relance (2021-2022)**
 - Cibler les propositions avec exécution d'ici le 31/12/2022
 - Positionnement des opérations dans le cadre des différents dispositifs et appels à projets en cours (Cadre de l'accord de relance)
- **CPER 2021-2027**
 - Des opérations structurantes (+ 1M€)

- Questionnement autour de l'articulation entre les volets thématiques, départementaux et métropolitain pour les projets du Genevois français (volume de l'accompagnement financier global sur le territoire) => **pas de montants actuellement attribués**
- Un calendrier concomitant avec le Contrat de Relance et de Transition Ecologique => enjeu d'une cohérence globale du territoire vis-à-vis de l'Etat, de la Région et des Départements

Monsieur Pierre-Jean CRASTES s'attarde sur la liste des projets. Il est indispensable de réfléchir à une véritable priorisation des mesures à soumettre à l'Etat et à la Région. Ce sera donc à chaque EPCI de sélectionner les projets les plus pertinents et les plus matures.

Monsieur Christian DUPESSEY ajoute que l'Etat développe de plus en plus d'appels à projet qui peuvent permettre d'apporter de nouveaux financements pour les projets structurants de notre territoire. Il faut donc être attentif à ces nouveaux dispositifs. Il cite également l'opportunité du projet de loi 4D (différenciation, décentralisation, déconcentration et décomplexification) qui vise à construire une nouvelle étape de la décentralisation en répondant aux besoins de proximité et d'efficacité exprimés par les élus. Il sera certainement nécessaire d'échanger sur le sujet avec les parlementaires de notre territoire notamment pour la prise en compte du caractère transfrontalier de notre territoire.

Les délégués du Comité syndical n'ont pas de remarques particulières.

POINT N°3 – LA NUIT EST BELLE : EDITION DU 21 MAI 2021

1) Nombre de communes et autres points d'organisation technique

Monsieur Sébastien JAVOGUES indique que l'évènement « La nuit est belle ! » aura lieu le 21 mai 2021 et consiste en un non-allumage de l'éclairage du Grand Genève pendant une nuit. Elle s'accompagnera normalement d'animations locales sur l'ensemble du territoire. La thématique phare de cette année est la biodiversité.

A ce jour, 171 communes du Grand Genève ont répondu positivement pour participer (88 en France, 45 sur le canton de Genève et 38 sur Région de Nyon). Un certain nombre de territoires voisins se sont montrés intéressés pour participer à l'édition 2021 dans la mesure de leurs moyens, la situation sanitaire rendant souvent le travail plus complexe.

Pour les communes françaises du Genevois français ayant choisi d'utiliser la solution que propose ENEDIS, l'expertise est actuellement réalisée par l'opérateur.

Une réflexion est en cours pour organiser une alternative en cas du maintien du couvre-feu : il est proposé de maintenir le non-allumage pour les communes qui en ont la capacité, d'annuler les animations territoriales mais de prévoir des animations dématérialisées via les réseaux numériques du Grand Genève et de ses partenaires.

Il précise que des territoires voisins du Grand Genève ont manifesté leur intérêt pour cet évènement et souhaitent s'associer à la démarche.

Monsieur Christian DUPESSEY espère que le contexte sanitaire ne sera pas davantage contraignant d'ici le mois de mai. Quoiqu'il en soit, l'évènement sera dans tous les cas maintenu.

Monsieur Christian AEBISCHER indique que le Syane a manifesté son intérêt pour la démarche et souhaite être partenaire.

Madame Nadine PERINET explique que certaines communes possèdent des équipements électriques trop vétustes pour participer à cette démarche la rendant très onéreuses. Elle souligne la complexité technique pour le rallumage le lendemain.

Monsieur Christian DUPESSEY confirme que ce problème a bien été identifié suite à la première édition. Les services du Pôle métropolitain ainsi que les partenaires (syndicat d'énergie) travaillent sur cette problématique.

Madame Laure FABIANI confirme que le Pôle métropolitain étudie ces spécificités. Elle insiste sur la nécessité de ne pas stigmatiser les communes qui ne peuvent participer tout ou partie à cette manifestation. Le service communication est vigilant quant à cet aspect et c'est pourquoi les partenariats sont aussi acceptés pour des extinctions partielles.

Monsieur Denis LINGLIN précise que les problèmes techniques varient en fonction des communes et des types de compteurs électriques.

Monsieur le Président insiste sur le fait qu'aucune stigmatisation ne sera effectuée pour les communes qui ne participeront pas à La Nuit est Belle.

POINT N° 3 - REGENERO : BILAN 2020 ET PERSPECTIVES 2021

Madame Philippine CRIVELLI explique que le bilan est bien entendu marqué par le premier confinement et par la saisonnalité. Il est toutefois à noter une stabilité de l'activité pour le Pays Bellegardien, une augmentation des contacts pour les EPCI suivies par Innovales et un pic d'activité à l'automne en particulier avec l'OPAH de Thonon Agglomération. De manière générale, le service REGENERO a pris de l'ampleur au fil des mois.

En ce qui concerne les perspectives 2021, l'enjeu sera d'assurer la transition avec le SPPEH. Cette évolution nécessite d'assurer le maintien de la communication autour de REGENERO pour massifier la rénovation énergétique des bâtiments tout en expliquant l'évolution vers le SPPEH. La stratégie de communication reste à définir.

Par ailleurs, dans le cadre du SPPEH, plusieurs territoires souhaitent maintenir leur marque territoriale. Pour le Genevois français, le maintien de la marque REGENERO dans le dispositif départemental apparaît comme un élément important pour accompagner et rendre lisibles des actions telles que la prime chauffage bois. La perspective du maintien ou non de la marque REGENERO conditionne pour partie l'ampleur des actions de communication à engager en 2021.

Monsieur Christian DUPESSEY insiste sur la nécessité d'être attentif à cette phase transitoire et le besoin de conserver le lien entre les EPCI, les partenaires et les communes. Il faut veiller au maintien de la proximité entre le service REGENERO et la population.

Monsieur Pierre-Jean CRASTES explique que les EPCI et les communes doivent assurer la communication auprès de la population quant à l'évolution vers le SPPEH. Par ailleurs, si le service REGENERO a permis d'augmenter les travaux de rénovation énergétiques au sein de notre bassin de vie, le Genevois français reste malgré tout loin des attentes définies dans les cadre des PCAET.

VI. MOBILITE

POINT N°1 – BILAN ET PERSPECTIVES DES SERVICES MOBILITES NOUVELLES PORTES PAR LE POLE METROPOLITAIN

Madame Anne PONCHON présente comme suit le bilan et les perspectives des services à la mobilité nouvelle.

Gestion du service d'autopartage CITIZ

- Le service CITIZ en 2020

Le service CITIZ est un service d'autopartage qui permet, pour les utilisateurs inscrits, de réserver une voiture partagée en libre-service.

Le Pôle métropolitain participe depuis octobre 2016 au capital de la SCIC Alpes Autopartage, opérateur du service CITIZ. L'opérateur prend en charge la gestion complète du service, notamment la relation aux utilisateurs.

Sur le territoire du Genevois français, le développement est progressif depuis 2016 :

- 19 voitures sont présentes sur 14 stations dans 7 communes
- 2 nouvelles voitures ont été mises en autopartage en 2020 (Saint-Julien-en-Genevois et Saint Pierre-en-Faucigny avec une nouvelle station dans le Parc d'activité économique des Jourdiés, zone d'activité métropolitaine)

En 2020, les voitures en autopartage ont parcouru près de 75 750km et concernent 1572 réservations. En moyenne, une réservation est facturée 22,3 €, pour une durée de trajet de 7,7h.

L'activité 2020 a été fortement marquée par la crise sanitaire avec une forte baisse de l'utilisation. Pendant le premier confinement, le service a été suspendu et CITIZ a perdu 92% de ses usages pendant les 2 mois concernés.

Puis, à compter de mai 2020, le service a réouvert progressivement, en fonction des besoins et est resté ouvert depuis. Un nettoyage ciblé pour désinfecter les véhicules a été mené après chaque utilisation par les équipes d'entretien de CITIZ. De plus, les gestes barrières indispensables lors de chaque utilisation ont été rappelés aux utilisateurs.

Le chiffre d'affaires annuel par communes desservies a fortement baissé dû à l'arrêt de l'activité pendant le confinement puis la timide reprise des entreprises.

- **Les principaux enseignements de l'impact COVID sur la Société Coopérative**

La SCIC Alpes Autopartage CITIZ s'est mobilisée durant la crise sanitaire autour de la formation de ses collaborateurs, le lancement de campagne de souscription auprès de sociétaires et ambassadeurs, l'embauche de collaborateurs en septembre 2020 aux postes de commercial et de communication.

Les conséquences financières ont été importantes entre mars et mai avec la perte de 80 % du chiffre d'affaires, puis reprise progressive à partir de juin pour rattraper le niveau 2019 en août.

L'objectif de 20% de croissance prévue pour 2020 ne sera donc pas atteint.

A ce stade, la crise n'a pas d'impact sur la santé financière de CITIZ. Un point sera effectué à l'occasion du bilan complet en juin 2021.

- **Les perspectives de développement en 2021**

Sur la base du plan pluriannuel de développement du service CITIZ sur le Genevois français, 10 nouvelles stations sont programmées prioritairement dans les villes de plus de 6000 habitants, desservies par une gare ou un transport public structurant. Sur l'année 2021, 3 stations nouvelles avec véhicules électriques devraient être créées (implantations à confirmer à Valserhône, Reignier-Esery et Gex).

Ainsi, CITIZ et le Pôle métropolitain ont sollicité plusieurs communes et EPCI pour développer de nouvelles stations, voitures apportées par CITIZ et voitures électriques (cf. convention AIR, subvention Région de 70%). Ainsi, un premier webinaire a été proposé le 11 décembre 2020 et sera renouvelé au cours du premier trimestre 2021 avec d'autres collectivités volontaires.

Les partenaires déjà engagés ont reçu une mise à jour de leur convention. Cette mise à jour administrative se poursuivra en 2021.

Par ailleurs, l'offre d'autopartage sera intégrée au panel de solutions à proposer aux employeurs dans le cadre des plans de mobilité avec le dispositif Mobilité pro, et de nouvelles campagnes d'animation et de communication seront conduites pour les communes avec des stations, existantes ou en projet.

Les services de covoiturage

- **Le service Hé !Léman**

Entre Valleiry- Viry et Bernex-Confignon, depuis 2019.

Le Service « Hé!Léman » est un service d'intermédiation de covoiturage instantané qui consiste à mettre en relation des conducteurs et passagers qui souhaitent faire du covoiturage à partir d'un système de réservation basé sur des SMS et des bornes connectées à affichage lumineux.

Le service a été mis en œuvre en mars 2019, avec 4 bornes installées sur les communes de Valleiry, Viry et Confignon (Canton de Genève).

Le Pôle métropolitain crée les conditions de mise en relation entre les covoitureurs et promeut les solutions de développement du covoiturage. Le covoiturage résulte exclusivement de l'accord intervenu entre le conducteur et les passagers par l'intermédiaire de Hé!Léman.

Focus sur l'impact COVID :

Comme pour le service CITIZ, le service Hé !Léman a d'abord été suspendu en mars 2020 puis ré-ouvert en mai aux utilisateurs avec des règles de sécurité incombant d'une part à l'opérateur et d'autre part aux utilisateurs.

L'année 2020 a enregistré une baisse d'activités importante : Hé !Léman a perdu 82% de ses usages par rapport à 2019. Mise à part la communication sur le respect des gestes barrière, aucune animation ni campagne de communication n'ont été mises en œuvre en 2020. La reprise d'activité a été réduite avec seulement 6 utilisations du service entre juillet et septembre 2020.

Hé !Léman compte 174 inscrits au 26/01/2021.

Perspectives 2021 :

Dans le cadre des nouvelles mesures qui seront mises en œuvre dans le secteur « Petites douanes », l'ajout d'une cinquième borne dans le secteur P+R Etoile est étudié pour faciliter le retour, et une campagne d'animation, communication devrait être conduite pour relancer la dynamique initiée en 2019.

Hé !Léman Faucigny : nouvelle ligne en service en 2021

Cette nouvelle ligne de covoiturage dynamique entre Marignier, Bonneville, St Pierre, La Roche-sur-Foron a été étudiée en 2020. Un comité de pilotage s'est réuni avec les parties concernées en octobre 2020 et a permis de valider les principaux points du projet : nom du service, principe de fonctionnement, localisation des arrêts.

Des partenariats ont été conduits avec la Communauté de Communes Arve et Montagne et la Communauté de communes du Pays du Mont Blanc pour étudier la continuité de la ligne sur le secteur de Cluses, Sallanches et Passy. A ce stade, l'extension et le budget correspondant n'ont pas été validés par ces territoires.

Une personne a été embauchée par l'opérateur ECOV sur une durée de 6 mois pour procéder à l'animation de la ligne. Pour tenir compte de l'impossibilité de lancer des animations pendant le confinement, ECOV a dû lui proposer un démarrage de mission avec un chômage partiel à 100% jusqu'au 31.12.2020.

La mise en service de la ligne ne devrait pas intervenir avant la fin du 1^{er} trimestre 2021, et sera tributaire de la validation d'un arrêt complexe. La décision devrait être très proche.

Conformément au plan de développement, les deux prochaines lignes seront déployées dans le Pays de Gex (Gex-St Genis-Meyrin) et au sein de Thonon agglomération. L'étude devrait débuter en 2021 pour une mise en service en 2022.

- La campagne JECOVOIT (avec ATMB et KLAXIT)

La campagne de communication « Je covoit » menée en partenariat avec ATMB, consiste à subventionner les trajets des passagers de covoiturage réalisé avec l'opérateur KLAXIT (0.10 centimes/km jusqu'à 3€ par trajet).

Entre le 28 janvier 2020 et le 19 janvier 2021 soit 1 an :

- 2 699€ cofinancés soit 1 350€ pour le PMGF sur les 6 000€ de budgété en 2020 (soit 22.5% de l'enveloppe).
- 1 045 trajets réalisés / 25 463 km cofinancés.

Focus sur l'impact COVID :

Lancée le 28 janvier 2020, la campagne s'est déroulée seulement pendant 2 mois sur une période « normale » puis la crise sanitaire a réduit le nombre de bénéficiaires.

Malgré le reconfinement, l'opération reste toutefois en service, avec un dispositif spécifique dédié aux gestes barrières (dispositif gouvernemental complété par des recommandations de la part de KLAXIT).

Perspectives 2021

Pour une plus grande visibilité des incitations au covoiturage, le Pôle métropolitain se saisit de l'opportunité offerte par le registre de preuve de covoiturage (label de l'Etat et plate-forme technique pour distribuer à grande échelle des incitatifs monétaires ou non monétaires, sans risque de fraude massive) de lancer une campagne d'incitations multi-acteurs avec les opérateurs volontaires pour 2021. Blablalines et KLAXIT sont ainsi intégrés dans la démarche.

- La communication autour de covoiturage-leman.org

Le site covoiturage-leman.org qui regroupe 6 opérateurs publics et privés à fait peau neuve en septembre 2020 et propose désormais un éventail de solutions en intégrant des liens vers des sites facebook et autres communautés de covoiturage.

Focus sur l'impact COVID

La démobilité liée au contexte sanitaire a également influé l'utilisation de cet outil, géré par le Pôle métropolitain : En 2019, 22 000 recherches ont été effectuées sur le site covoiturage-leman contre 10 000 en 2020.

Grâce au registre de preuve de covoiturage qui regroupe tous les opérateurs de covoiturage, et pour lequel le Pôle métropolitain a récemment adhéré, on peut dénombrer depuis novembre 2019 : 19 000 trajets réalisés et 33 000 covoiturages effectués avec comme destination ou point de départ le Genevois français.

Ce qui veut dire que chaque mois, on dénombre environ 2 750 covoiturages effectués sur le Genevois français via les applications officielles. Sachant que les sites représentent environ 15% des covoiturages, on peut considérer chaque mois environ 18 000 covoiturages effectués sur le Genevois français.

Perspectives 2021

En établissant une convention de partenariat avec la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la mise en valeur de Mov'ici, le Pôle métropolitain souhaite renforcer la valorisation du covoiturage.

Le Pôle métropolitain s'engage également à valoriser le moteur de recherche dans le cadre des plans de mobilité auprès des entreprises, et auprès des collectivités (EPCI et communes) pour relayer l'information auprès des habitants.

Les services aux entreprises : lancement du dispositif MOBILITE PRO

Lors du comité syndical du 21 février 2020, les élus du Pôle métropolitain ont validé le lancement du marché avec EKODEV pour assurer conseils en mobilité et réalisation de plans de mobilité pour les entreprises et établissements du territoire.

Focus sur l'impact COVID

Au regard de la crise sanitaire et des nouveautés introduites par loi d'orientation sur la mobilité (LOM), une action de sensibilisation et de mise à disposition d'outils à destination des entreprises a été proposée début juillet 2020.

Les EPCI et agences économiques relaient auprès des entreprises les possibilités de recourir à un plan de mobilité employeurs (aujourd'hui obligatoire pour les employeurs de 50 salariés minimum en aire métropolitaine). La documentation sur le dispositif d'accompagnement du Pôle métropolitain a été remis à l'ensemble des EPCI et agences économiques en janvier 2021.

Pour rappel, environ 20 plans de mobilité sont existants sur le périmètre du Genevois français. D'ici 2 ans, il est prévu de déployer 40 plans de mobilité supplémentaires qui concerneront environ 30 000 employés sur les 120 000 que comporte le Genevois français, visant à offrir des solutions alternatives de déplacements à la voiture pour les salariés. Compte-tenu du contexte sanitaire et économique, le Pôle métropolitain promeut l'accompagnement de quelques jours d'expertises, solution plus légère pour les employeurs pour répondre à des problématiques plus ciblées.

Perspectives 2021

Un premier bon de commande a été lancé en janvier 2021, conclu avec la commune de St-Julien en Genevois. A l'issue de cette première expérience, il est prévu de communiquer sur cette réalisation. De plus, un accompagnement ciblé sera proposé aux établissements identifiés avec les partenaires et agences de développement économique.

Les services en matière de mobilité solidaire - PENDAURA+

Le Pôle métropolitain a été retenu en 2019 dans le cadre d'un programme régional 100 % financé par les certificats d'économie d'énergie, pour mettre en œuvre des actions d'animation de terrain et de communication. L'objectif de ce programme valorisé à 287 000 € est de contribuer à réduire l'autosolisme et développer les alternatives en accompagnant les changements de pratiques et en valorisant une mobilité inclusive, durable et solidaire.

Focus sur l'impact COVID

L'ensemble des actions à destination du public ont été reportées à l'après confinement. Seule les actions de communication ont pu être conduites.

Compte-tenu de la prolongation du programme PENDAURA+ jusqu'au 31 décembre 2021 (contre 30 juin 2021 initialement), le programme a pu être ajusté pour permettre de :

- Renforcer la mise en place de service vélos sur le territoire (vélo-auto-écoles, ateliers autoréparation, structuration réseau associatif).
- Diffuser largement les guides mobilité établis par bassin de déplacement avant le déconfinement (diffusion à tous les nouveaux habitants), sachant que les éditions pdf sont déjà en ligne sur le site web genevoisfrancais.org

- Renforcer les animations et appuis aux structures recevant du public dans les conseils à la mobilité à apporter aux habitants.

Perspectives 2021

Avec une nouvelle recrue dans l'équipe en charge de l'animation du programme, le programme a pu être relancé en décembre 2020 et de nombreuses actions sont désormais programmées sur le territoire :

- 10 formations partenaires, ouvertes aux agents d'accueil des EPCI, des mairies, des structures relais.
- 3 à 4 ateliers / mois pour sensibiliser et informer le public à l'écomobilité (type de public : seniors, jeunes, sans emploi).
- Accompagnement à la mise en place d'un dispositif vélo : proposition d'une feuille de route pour la mise en place d'ateliers vélos avec l'ensemble des acteurs de la filière (public, privé, associations)
- 35 vélo-écoles et 20 ateliers d'autoréparation dans les quartiers politique de la ville et quartiers prioritaires.
- 40 Points info Mobilité, qui peuvent être proposés lors des événements majeurs communaux ou dans des lieux d'accueil du public.
- Tarification solidaire de l'autopartage et étude de faisabilité de covoiturage solidaire.

Monsieur Pierre-Jean CRASTES revient sur les nonnes de covoiturage. Dans le Budget, l'investissement prévoit une enveloppe de 40 000 € mais quel est le coût lié au fonctionnement ? Il ajoute que l'investissement est rapidement amorti et explique que l'exploitation des bus est très onéreuse en comparaison.

Monsieur Frédéric BESSAT que le Pôle métropolitain n'assume pas de dépenses de fonctionnement outre les actions liées à la communication.

Monsieur Jean-François OBEZ salue l'ensemble de ces initiatives. Il félicite et encourage Madame Anne PONCHON à poursuivre ces efforts et cette motivation à déployer des solutions dans un contexte sanitaire très compliqué.

VII. COMMUNICATION, CONCERTATION, CULTURE

POINT N°1 – PROJET D'EXPOSITION PHOTO N°2 : PRESENTATION

Monsieur Gabriel DOUBLET explique que l'objectif est de valoriser la gare à travers une mise en scène photographique contemporaine intégrant des habitants-usagers.

Cette exposition itinérante comprendra entre 25 et 30 clichés et se déroulera sur une durée d'environ 1 an, selon la demande des communes concernées. Les lieux d'exposition peuvent être soit des salles communales (selon les consignes sanitaires), soit les halls de gare, ou encore les parvis.

Des animations seront également organisées en parallèle de l'exposition avec par exemple un jeu de réflexion sur les lieux où les photos auront été prises.

Cette exposition prévoit un budget total d'environ 29 335 euros. Le Pôle métropolitain prendra à sa charge près de 13 000 € de dépenses. Le reste sera supporté par l'Association des Communes Genevoises.

Le lancement de l'exposition est prévu pour septembre 2021.

Le Comité syndical approuve cette démarche.

Point n°2 - CONSULTATION « QUELLES FÊTES ET MANIFESTATIONS POUR LE GRAND GENEVE ? »

Une présentation est faite du projet porté par GLITCH et FBI PROD GENEVE : LE SISMOGRAPHE

Il s'agit de donner aux habitant.e.s la possibilité d'être force de proposition pour la politique culturelle de leur territoire transfrontalier, à travers : une Plateforme participer.ge.ch (espace de dialogue) ; un questionnaire et interventions terrain ; un partenariat avec UNIGE. Une présentation des résultats est prévue à l'été 2021 (rapport et film)

VIII. DIVERS

Rappel des prochaines réunions du Bureau et du Comité syndical